

PIERRE RIBEAUD

Député de la 5^{ème} circonscription de l'Isère



Lettre d'actualité de Pierre Ribeaud – Vendredi 7 avril 2017 – n°63

■ LES BONS RÉSULTATS DE LA PRIME D'ACTIVITÉ : UN POUVOIR D'ACHAT ACCRU

La prime d'activité rencontre un franc succès : au 31 décembre 2016, près de 4,4 millions de foyers ont perçu la prime d'activité renforçant ainsi le pouvoir d'achat de plus de 5,6 millions de personnes. En moyenne, chaque mois, ce sont 500 000 jeunes de moins de 25 ans qui ont pu bénéficier de la prime d'activité.

Les montants mensuels versés sont, en moyenne, de 161,50 € pour les foyers gérés par les Caisses d'allocations familiales et de 174,50 € pour les foyers relevant du régime agricole.

Créée le 1^{er} janvier 2016, la prime d'activité traduit l'engagement du gouvernement et de la majorité en faveur des travailleurs modestes en leur redonnant du pouvoir d'achat.

■ LA REVALORISATION DES PRESTATIONS SOCIALES

Les prestations sociales augmentent au 1^{er} avril 2017.

Chaque année les prestations sociales sont revalorisées compte tenu de l'inflation. Cette année, cette revalorisation est de 0,3 %.

Elle concerne les bases mensuelles de calcul des prestations familiales (pour les allocations familiales, l'allocation de rentrée scolaire, la prestation d'accueil du jeune enfant, etc.), mais aussi des autres prestations sociales (prime d'activité, etc.), ainsi que des minima sociaux (revenu de solidarité active, allocation de solidarité aux personnes âgées, allocation adulte handicapé, etc.).

Les retraites seront revalorisées au 1^{er} octobre 2017.

Les revalorisations exceptionnelles prévues dans le cadre du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale sont également mises en œuvre depuis le 1^{er} avril 2017.

Elles s'achèveront en 2018, pour l'allocation de soutien familial et le complément familial majoré : l'allocation de soutien familial (ASF), qui bénéficie à 756 000 familles, est revalorisée de 25 % entre 2014 et 2018 : son montant versé lorsque l'enfant est privé de l'aide de l'un de

ses parents a été porté de 90,40 € à 109,65 € entre 2013 et 2017 (soit une augmentation de 19,25 € par mois et par enfant en 4 ans) ;

L'ASF destinée aux enfants privés de l'aide de leurs deux parents voit son montant porté de 120,54 € en 2013 à 146,09 € en 2017 (soit une augmentation de 25,55 € par mois et par enfant en 4 ans) ;

Le complément familial majoré, qui bénéficie à 456 000 familles nombreuses (sous conditions de ressources) est revalorisé de 50% d'ici avril 2018. Son montant a été augmenté, passant de 167,34 € en 2013 à 236,71 € en 2017 (soit une augmentation de 69,37 € par mois en 4 ans).

Par ailleurs, à compter du 1^{er} septembre 2017, le RSA versé pour une personne seule sera porté à 545,48 €, soit une augmentation de plus de 70 € par mois depuis 2013 ; l'ensemble du barème du RSA est également revalorisé. Ainsi pour un couple avec deux enfants les montants versés, entre 2013 et 2017, auront augmenté de 148 € par mois (de 997,36 € à 1 145,50 €).

Pour permettre à 150 000 personnes de bénéficier d'une complémentaire santé, les revenus maximums ouvrant droit à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et à l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) sont également revalorisés de manière exceptionnelle : +0,8 %.

Le Gouvernement et la majorité poursuivent ainsi la dynamique initiée dans le cadre du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale qui a déjà permis d'offrir une couverture santé solidaire à 1 million de nouveaux bénéficiaires entre 2013 et 2015.

Ces mesures, destinées à favoriser le recours à la CMU-C et à l'ACS, viennent compléter les nombreuses mesures prises pour renforcer la qualité des couvertures offertes.

■ PRÉSENTATION DU PLAN D'URGENCE POUR LA GUYANE

Les ministres de l'Intérieur et des Outre-mer ont présenté ce mercredi le plan d'urgence pour la Guyane comportant 25 mesures stratégiques pour un montant estimé à 1,086 milliard d'euros.

Des réponses ont pu être apportées à plus de 400 revendications, dont les trois quarts ont pu être satisfaites. Ces mesures recouvrent des solutions de court et moyen terme, tous secteurs confondus :

- En matière de sécurité, le plan prévoit notamment la création d'un poste de coordonnateur des forces de sécurité, l'arrivée en renfort de 50 gendarmes et policiers dès 2017, puis de 90 gendarmes supplémentaires à partir de 2018, la création d'un tribunal de grande instance et d'un centre pénitentiaire à Saint-Laurent du Maroni, ainsi que la création d'une cité judiciaire à Cayenne. Un centre d'hébergement pour femmes victimes de violences sera créé en Guyane en 2017.

- Pour que les Guyanaises et les Guyanais puissent bénéficier de soins de qualité comme leurs concitoyens vivant dans l'Hexagone, 85 millions d'euros seront alloués immédiatement en faveur des centres hospitaliers de Cayenne et de l'ouest guyanais.

- Concernant l'éducation, l'État propose d'accompagner dès cette année la collectivité territoriale de Guyane dans la construction des collèges et des lycées à hauteur de 50 millions d'euros par an pendant 5 ans et de porter de 10 à 15 millions d'euros par an la dotation aux communes pour construire des écoles. Le nombre d'intervenants en langue maternelle dans les écoles sera doublé dès la rentrée 2017.

- En matière d'infrastructures, l'État apportera son concours pour la réalisation d'infrastructures majeures. Ces mesures permettront, par ailleurs, une relance de l'économie guyanaise à court terme en soutenant notamment cette activité essentielle que sont le bâtiment, mais aussi les travaux publics.

- Les agriculteurs et les pêcheurs, acteurs essentiels du développement économique en Guyane, bénéficieront dès cette semaine respectivement du paiement effectif de 3,5 et de 5,5 millions d'euros d'aides.

- En matière de soutien aux collectivités locales, le gouvernement apportera une avance de trésorerie de 4,5 millions d'euros à la Collectivité territoriale de Guyane et transformera en subvention exceptionnelle d'équilibre le prêt de 53 millions d'euros dont elle bénéficie afin de l'aider à régler ses dettes à l'égard des entreprises guyanaises. Elle bénéficiera aussi d'une aide exceptionnelle de 50 millions d'euros liée à ses dépenses de RSA.

Toutes ces mesures seront examinées dans le cadre d'un comité de suivi qui aura vocation à associer l'ensemble des forces politiques, économiques et sociales de la Guyane.

Ce plan d'urgence devra être complété par des mesures de moyen et de long terme qui trouveront toute leur place dans le plan de convergence pour la Guyane qui devra être élaboré en application de la loi relative à l'égalité réelle outre-mer votée récemment à l'Assemblée Nationale.

■ VISITE DU COLLÈGE CHARTREUSE – JEUDI 30 MARS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE



Encadrée par leur professeur, une seconde classe de collégiens du collège chartreuse de Saint-Martin-le-Vinoux est venue effectuer à mon invitation une visite du palais Bourbon le jeudi 30 mars.

Les élèves ont notamment pu échanger avec mon attaché parlementaire qui les a guidés pendant leur visite. Ce fut l'occasion pour eux de découvrir le fonctionnement de nos institutions de l'intérieur. Ils ont pu avoir l'illustration concrète de thèmes étudiés en classe récemment, comme par exemple la séparation des pouvoirs.

Je remercie tout particulièrement l'équipe pédagogique qui a organisé et rendu possible cette visite.

■ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL - VENDREDI 31 MARS À CROLLES

À l'invitation du Président Gilbert Didot et du directeur Francis Oddos, j'ai pu faire le point de l'assemblée générale de la Caisse de Crédit Mutuel de Crolles, où ont été présentés et actés les bilans moral et financier de l'année écoulée.

Puis, au nom de la Fondation Crédit Mutuel, des chèques de 150 à 300 € ont été remis officiellement à huit associations de Crolles et de la vallée du Grésivaudan pour soutenir leurs actions dans les domaines du sport, de la culture, du lien social et de la solidarité : Grési'athlé, Rallye rose des Sables, l'Ensemble musical crollois, Théâtre sous la Dent, Club Arthaud, Société de boules de la Dent de Crolles, Accordheures et Scrabble party.

Enfin, les représentants de l'association des Amis de l'orgue de Sainte-Thérèse de Brignoud se sont vus remettre un chèque de 3 000 € afin de contribuer à la réfection de l'orgue de cette église au titre de la préservation du patrimoine.

■ INAUGURATION DU FOUR À PAIN - SAMEDI 1^{er} AVRIL À PROVEYSIEUX



Christiane Raffin, maire de Proveysieux, et son conseil municipal m'ont convié à l'inauguration du four à pain associatif et communal de Proveysieux en présence de la sénatrice Éliane Giraud, de Catherine Kamowski et Pierre Faure respectivement maires de Saint-Egrève et Quaix en Chartreuse, et de très nombreux habitants de Proveysieux.



Cette belle réalisation patrimoniale est l'aboutissement d'une formidable aventure collective qui a mobilisé une cinquantaine de bénévoles, sous l'égide du Comité des fêtes de Proveysieux et de son secrétaire Christian Balestrieri, et a bénéficié d'un soutien financier fort de ma part (5 000 € au titre de mon enveloppe « initiatives locales » et 1 000 € sur ma réserve parlementaire), ainsi que de la commune (1 000 €) et de la Métro (1 500 €).

Christiane Raffin a salué dans son discours une réalisation qui démontre le rôle des bénévoles dans la vie locale et l'importance de préserver le dynamisme associatif de Proveysieux garant d'une vie de village

riche et rythmée par de nombreuses rencontres, manifestations et fêtes.

Cette inauguration a bien entendu été l'occasion de déguster quelques pizzas sorties du four et de partager le pot de l'amitié dans une ambiance chaleureuse.

■ FOIRE DE PRINTEMPS - DIMANCHE 2 AVRIL AU VERSOUD



Je me suis rendu dimanche dernier à l'inauguration de la foire de printemps du Versoud où j'ai été accueilli par le maire Patrick Janolin et la Présidente du Comité des fêtes Brigitte Guillot.

Depuis plus de 200 ans, cette foire traditionnelle est une manifestation populaire qui accueille de nombreux commerçants et artisans, et des milliers de visiteurs.

Afin de dynamiser encore davantage cette

manifestation, il avait été décidé cette année de dédier un nouvel espace - dénommé « éco foire » - aux exposants dont les produits ou l'activité satisfont aux achats et pratiques écologiques, tout en conservant pour les exposants habituels l'espace traditionnel qui leur est réservé.

J'ai participé à la plantation d'un chêne vert, sous l'égide de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), pour rappeler l'importance de protéger notre planète en particulier la lutte contre le réchauffement climatique.



PIERRE RIBEAUD

Permanence

77 place de la Mairie / 38660 LA TERRASSE

Tél. : 04 76 92 18 96 / Fax : 04 76 92 18 98

Bureaux accessibles aux personnes à mobilité réduite



Facebook.com/PierreRibeaudDepute



Suivez l'actualité de Pierre Ribeaud sur [Facebook.com/PierreRibeaudDepute](https://www.facebook.com/PierreRibeaudDepute)

Pour modifier les informations vous concernant ou si vous souhaitez vous désinscrire : pierre.ribeaud@orange.fr